

Date de dépôt : 21 janvier 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Leyvraz : pourquoi la République oublie-t-elle ses lauréats de l'Institut suisse de Rome?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 décembre 2009 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La Confédération possède à Rome une des plus belles villas – palaces de la Ville. Proche de Via Veneto, cette demeure prestigieuse, entourée d'un jardin magnifique, est flanquée d'une tour dont la terrasse sommitale offre une vue à couper le souffle sur la Ville éternelle et représente le deuxième point le plus haut de la cité après le dôme de Saint – Pierre ! On peut voir à 500 m la Villa Médicis qui reçoit des artistes français.

Notre villa est le siège d'une fondation et l'Institut suisse de Rome accueille des étudiants sévèrement sélectionnés qui poursuivent pendant une année des recherches dans différents secteurs artistiques, historiques ou scientifiques, après leur master ou pour un doctorat. Les demandes sont très nombreuses et les élus au maximum une quinzaine ! Mené de main de maître par le Dr Riedweg de l'Université de Zürich, l'Institut est également bien connu et apprécié pour ses multiples activités, conférences et expositions ouvertes au public. La culture suisse est ici la rgement mise en valeur et profite de cette vitrine unique au monde. Les échanges avec l'Institut français et les cinq fondations allemandes sont fructueux.

La Confédération loge les élus qui ont aussi la possibilité de se nourrir sur place. Pour leur permettre de se consacrer totalement à leurs études et de profiter au mieux de leur séjour, les cantons accordent à leurs ressortissants une aide qui va de 500 à 1000 CHF par mois, sauf un canton : Genève !

Fait exceptionnel cette année 2009, ce ne sont pas moins de cinq Genevois qui sont hébergés à Rome. C'est une image de fierté pour notre

République qui démontre la valeur des enseignements de son université et de ses écoles spécialisées.

Sur les cinq, un chercheur reçoit une bourse du Fonds national (de même que ses autres collègues suisses), mais nos quatre artistes genevois ne touchent rien, contrairement aux ressortissants des autres cantons aidés par leurs autorités. Cela crée une situation de double inégalité par rapport à leur collègue genevois et par rapport à leurs collègues confédérés. Nos artistes méritent aussi de pouvoir travailler l'esprit tranquille sans soucis financiers.

Pour ces raisons, je me permets de demander au Conseil d'Etat de porter un œil bienveillant sur ce problème de très faible incidence financière (de 0 à ce maximum 2009 de 20'000 à 40'000 francs), car le rapport coût – rendement de cette aide paraît évident.

Il en va de l'image de Genève et de la reconnaissance de l'excellence de nos candidats admis par cet Institut admirable.

En vous remerciant, Messieurs les Conseillers d'Etat, de l'attention que vous voudrez bien porter à cette IUE, je vous envoie mes respectueuses salutations.

Ma question est la suivante :

Pourquoi la République oublie-t-elle ses lauréats de l'Institut suisse de Rome ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'Institut suisse de Rome (ISR) est une prestigieuse institution qui accorde à ses pensionnaires, désignés par une fondation, un séjour dans une villa à Rome. Seuls les logements et couvert sont offerts. Les résidents prennent à leur charge les frais supplémentaires liés à leur présence en Italie.

Aucune autre bourse ou subvention complémentaire n'est accordée par l'Institut ou la Confédération.

La pratique adoptée par les cantons et les villes de Suisse pour leurs propres lauréats n'est ainsi pas appliquée par la Confédération. En effet, ces collectivités publiques accordent aux artistes en résidence une bourse qui leur permet de se consacrer exclusivement à leur travail. Ces bourses s'élèvent à 2'000 francs voire 3'000 francs par mois. Le montant varie selon le coût de la vie des villes d'accueil: Paris, Berlin ou New-York.

Dans le cas de la désignation des pensionnaires de l'Institut suisse de Rome, la Confédération choisit elle-même ses lauréats puis compte sur les cantons pour les soutenir par des bourses venant compléter sa démarche.

Afin d'entériner ce dispositif, la Confédération a demandé en 2008 à la Conférence des directeurs aux affaires culturelles (CDAC) d'adopter une recommandation proposant que chaque bénéficiaire d'un séjour d'études à Rome puisse obtenir une bourse auprès de son canton de résidence.

Pour rappel, les recommandations adoptées par la CDAC, non contraignantes, votées à la majorité des délégués, invitent les cantons à soutenir les actions culturelles d'envergure fédérale. Ceci en proportion du nombre d'habitants par canton ou au pro rata des artistes concernés issus de son canton. Dans la plupart des cas, notre canton joue le jeu et essaie de respecter ces recommandations. Essaie, car pour Genève qui bénéficie d'un fort vivier artistique, appliquer toutes les recommandations de la CDAC, entraînerait un coût important. Des choix doivent malheureusement être effectués dans les différents engagements liés à des projets fédéraux.

Ainsi, alors que notre canton verse quelque 30 000 francs annuellement pour répondre à l'ensemble des recommandations de la CDAC retenues, offrir une bourse aux artistes, étudiantes et étudiants genevois invités à l'Institut suisse de Rome impliquerait une dépense supplémentaire de quelque 40 000 francs.

C'est pourquoi, sensible aux arguments présentés par cette interpellation, le Conseil d'Etat entend proposer une augmentation des lignes budgétaires concernées afin de permettre à notre canton de répondre de manière plus satisfaisante aux recommandations de la Conférence des délégués aux affaires culturelles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP